



Liste des contenus disponible sur ASJP (Algerian Scientific Journal Platform)

Journal d'Excellence

Page d'accueil de la revue : www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/673



L'intégration des emprunts d'adjectif au français en arabe marocain دمج اقتراضات الصفة الفرنسية في العربية المغربية

Mjid El garni
Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc

Informations sur l'article

Historique de l'article:

Reçu le:

Révisé le:

Accepté le:

Mots clés:

Intégration

Emprunt lexical

adjectif

français

arabe marocain

Résumé

Dans cet article, et sur la base d'un corpus écrit et oral, nous avons examiné les mécanismes d'intégration des adjectifs qualificatifs et possessifs. En ce qui concerne l'emprunt des adjectifs qualificatifs, la présente étude a montré qu'ils ne s'intègrent pas de la même manière dans la langue d'accueil. Les adjectifs simples, notamment ceux à flexion défective, restent invariants tandis que la deuxième catégorie d'emprunts (adjectifs composés) se plie aux règles d'accord de l'arabe marocain. En ce qui concerne les adjectifs possessifs, l'étude a révélé que les signes des adjectifs possessifs en arabe marocain ont intégré la plupart des noms empruntés au français, à l'exception de quelques cas qui n'admettent pas les suffixes des adjectifs possessifs où le locuteur marocain, pour exprimer la possession de ces mots, a tendance à ajouter la préposition [djal].

ملخص

في هذه المقالة ، وعلى أساس مجموعة كلمات تم جمعها ميدانيا ، قمنا بفحص آليات دمج الصفات النعتية والملكية. فيما يتعلق بالصفات النعتية ، أظهرت الدراسة الحالية أنها لا تندمج بنفس الطريقة في اللغة المضيفة. حيث تظل الصفات البسيطة محافظة على شكلها بينما تتكيف الفئة الثانية من الاقتراض (الصفات المركبة) مع قواعد اللغة العربية المغربية. فيما يتعلق بالصفات الملكية ، أظهرت الدراسة أن علامات صفات الملكية في العربية المغربية دخلت على معظم الاقتراضات تكيفت معها ، باستثناء حالات قليلة، حيث يضطر المتحدث المغربي عن إلى إضافة حرف الجر [djal]

الكلمات المفتاحية:

دمج
اقتراض معجمي
صفة
فرنسية
العربية المغربية

*Corresponding author at : Institution of affiliation, address of institution,
E -mail address: (The first letter of the last name, the first name)

1. Introduction

Le monde d'aujourd'hui connaît un mouvement de mondialisation sans précédent qui transforme la terre en un petit village. Plusieurs facteurs concourent à cette évolution, parmi lesquels on peut citer le progrès technologique dans le domaine de la communication qui devient de plus en plus intense et rapide, en raison de l'abondance des outils d'information et d'échange tels que l'Internet, les réseaux sociaux, la presse électronique, etc.

Non seulement le contact virtuel qui s'est développé aujourd'hui, mais aussi le contact réel engendré par le tourisme et l'immigration, qui ne cesse de s'accroître. Par conséquent, le contact et l'influence mutuelle entre ces langues, qui sont les moyens de communication entre ces personnes, sont devenus inévitables. Marina Yaguello (1988), dans son Catalogue d'idées préconçues sur la langue, confirme que « *À de rares exceptions près (peuples isolés), toutes les langues subissent l'influence d'autres langues en contact avec elles.* (Yaguello, 1988 :57).

L'évolution des langues se fait de deux manières : la création de nouveaux mots (néologisme) ou l'emprunt de mots d'autres langues. Ces deux procédés permettent aux langues de répondre aux besoins linguistiques ressentis par les gens pour nommer de nouvelles réalités. Ainsi, ces deux procédés sont susceptibles d'empêcher la disparition prématurée de la langue. Quémada affirme à cet égard qu' *Une langue qui ne connaîtrait aucune forme de néologie serait déjà une langue morte, et l'on ne saurait contester que l'histoire de toutes nos langues n'est, en somme, que l'histoire de leur néologie.*(Quémada, 1971 : 37)

Dans cette étude, nous tenterons de dépasser le stade de l'identification et de la classification des emprunts pour étudier certains mécanismes d'adaptation de ces derniers. Etant donné l'espace limité réservé à cet article, nous limiterons notre étude à deux aspects morphosyntaxiques spécifiques de

l'intégration des emprunts au français en arabe marocain. Sur la base de théories solides (voir cadre méthodologique) et d'un corpus réuni à cet effet, nous verrons comment les emprunts d'adjectifs qualificatifs ont été adaptés aux règles grammaticales de la langue d'accueil et comment des noms empruntés au français ont intégré des adjectifs possessifs de l'arabe marocain.

Nos questionnements porteront également sur les raisons linguistiques qui motivent ces différentes adaptations morphosyntaxiques?

2. Cadre Méthodologie

Notre étude s'inscrit dans une démarche linguistique synchronique. notre objectif est non seulement d'identifier et de répertorier les emprunts au français, mais aussi de décrire et d'analyser les changements survenus dans la structure de ces emprunts pour s'adapter à quelques aspects morphosyntaxiques spécifiques de l'arabe marocain.

Nous ne pouvons pas réussir dans cette tâche sans une connaissance préalable du fonctionnement de la langue d'accueil. C'est pourquoi l'étude du système linguistique de l'arabe marocain, en particulier l'aspect morphosyntaxique, nous a paru indispensable. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur plusieurs ouvrages sur le sujet (voir bibliographie).

Concernant la méthode utilisée dans l'analyse de l'intégration de ces mots français, nous nous sommes basés sur trois théories. La première est celle de Rey Debove (1973), ce linguiste fait état de trois phases d'intégration des emprunts, la phase métalinguistique, la phase à connotation métalinguistique-autonome et la phase d'aboutissement marquant l'intégration complète des emprunts dans la langue d'accueil. La deuxième théorie est celle de Haugen (1950), qui prévoit deux aspects principaux de l'analyse des emprunts, l'aspect phonologique et l'aspect morphologique. La dernière théorie retenue comme fondement à notre étude est celle de Humbley (1974). Ce dernier propose trois

procédures pour étudier les mots étrangers : l'identification, la modification et les causes. Selon lui, l'analyse des emprunts peut couvrir toutes les dimensions de la langue : le lexique, la phonologie, la morphologie, ainsi que l'orthographe et la sémantique.

Il est évident que le travail sur des mots spécifiques tels que les emprunts français nécessite la collecte de ces mots au préalable. Ainsi, la question du travail sur corpus se révèle indispensable. La méthode adoptée pour la collecte du corpus est expliquée dans la section suivante.

3- Corpus

L'arabe marocain étant une langue non écrite, nous avons eu du mal à trouver un corpus important qui puisse nous fournir tous les mots nécessaires à notre étude. Face au constat de la rareté des textes littéraires et des périodiques écrits en arabe marocain, qui servent habituellement de support écrit dans ce type d'étude, nous avons choisi de collecter sur le terrain les emprunts utilisés dans les communications spontanées des personnes. À cette fin, nous avons rendu visite aux informateurs sur leur lieu de travail ou à leur domicile. Tous les informateurs sont originaires de la région anciennement colonisée par les Français, dans laquelle les emprunts au français sont nombreux. Il s'agit, en fait, de la région située au centre du Maroc. Nous avons commencé notre enquête en programmant des entretiens avec nos informateurs, qui sont des locuteurs de différents profils (voir tableau 1). Ces entretiens ont été enregistrés pour une durée totale de 3H06min. Les questions posées étaient simples et identiques pour tous les informateurs : Comment appelez-vous cette action ou cet objet ?

Une fois les entretiens terminés, j'ai procédé à l'énumération et à l'identification des mots recueillis. Le nombre total d'emprunts au français collectés s'élève à 709, dont 589 mots ont été fournis par les

documents écrits et le reste a été collecté lors des entretiens. Il convient de noter qu'en plus du corpus oral, je me suis appuyée sur mon intuition de locuteur natif vivant dans la région concernée par l'étude.

Le tableau 01 : le profil des informateurs

Profil Noms	Sexe	Age	Statut social	Niveau de français
Mohammed	M	47 ans	Electricien d'automobile	Bilingue
Abdslam	M	39 ans	Mécanicien	Bilingue
Noureddine	M	52 ans	Maçon	Illettré
Youssra	F	27 ans	Cuisinière	Bilingue
Yassine	M	41 ans	Marin	Bilingue
Ahmed	M	50 ans	Tailleur	Illettré
Farid	M	33 ans	Réparateur de motorcycle	Bilingue
Abderrahim	M	62 ans	Droguiste	Bilingue
Fatima	F	29 ans	Pharmacienne	Bilingue

L'arabe marocain n'étant pas une langue officiellement écrite, il fallait trouver un alphabet pour représenter ses sons. Trois possibilités s'offraient à nous : transcrire les mots en utilisant l'alphabet latin, l'alphabet arabe ou l'alphabet phonétique international. Nous avons choisi le premier parce qu'il est le plus utilisé dans la littérature et que cette étude ne porte pas sur les aspects phonétiques de l'intégration des emprunts.

Quant aux emprunts concernant cette étude, nous les avons regroupés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°02 Emprunts au français retenus pour l'étude

Les mots intégrés	L'origine français
-------------------	--------------------

šoklaṭi	Chocolaté
be:ʒ	Beige
blasa	Place
digurdi	Dégourdi
gruna	grenat
gri	gris
fənja:n	Fainéant
kaki	kaki
maro	marron
Mblace	placé
Mbombi	bombé
Mbronze	bronzé
mbuši	bouché
mgarfṭ	crafaté
pisaš	pistache
purṭabl	portable
roz	rose
stilu	stylo
tiju	tuyau
triku	tricot

4- le paysage linguistique marocain

L'aménagement linguistique au Maroc est caractérisé par une diversité linguistique et une mosaïque culturelle. Il s'agit d'un mélange de langues nationales et de langues étrangères qui cohabitent sur le territoire linguistique marocain. Ce cocktail linguistique et culturel s'est installé A travers l'histoire au Maroc. Cet état de fait, a donné lieu à un paysage linguistique riche et diversifié imprégné surtout par la présence des langues nationales comme l'arabe standard sous sa forme classique et moderne, l'arabe marocain avec ses différents koinès, le berbère avec ses trois variantes (le tamazight, le rifain et le tachelhit) et par des langues étrangères, dont certaines, surtout le français et l'espagnol, sont introduites dans le champ linguistique

depuis l'ère de la colonisation, alors que d'autres, notamment l'anglais, se sont implantées dans la vie sociale, essentiellement dans certains secteurs précis comme ceux de la formation, de la technologie, de l'économie et des affaires.

Le contact entre ces langues a engendré une situation di-/pluri-glossique, selon où il y a des langues dites hautes (l'arabe moderne ou classique, le français) et des langues basses (Ferguson :44) tel l'arabe marocain et l'amazigh qui n'ont pas encore dépassé le registre oral.

L'arabe marocain est la langue maternelle de tous les arabophones et de plus de 50% des berbérophones. Il est utilisé dans les toutes situations de communication et en particulier dans les discours et les conversations informelles (entre amis, en les voisins, en famille, dans la rue...)

Dernièrement, on assiste à un envahissement remarquable de l'arabe marocain de beaucoup de domaines qui étaient exclusives à l'arabe moderne ou au français. En effet, aujourd'hui, on la trouve largement employée à la télévision et à la radio, dans les débats politiques, au parlement, dans les conférences de presse aussi bien formelles qu'informelles.

Malgré cette propagation incontestable de l'arabe marocain, on ne note aucune réaction de la part des autorités en matière de reconnaissance institutionnelle. Jusqu'à nos jours, on ne manifeste aucune intention de standardisation de cette langue au mépris des réclamations et de revendications de certaines instances politiques et civiles. Surtout, après la reconnaissance de l'amazigh, parlé par environ 27% des marocains selon des statistiques données par Ahmed Boukous (voir le tableau1), comme deuxième langue officielle de l'état:

« L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de

l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. »¹

En dépit de son éparpillement en plusieurs dialectes (le rifain, le tachelhit et le tamazight), l'amazigh a pu décrocher un statut linguistique très avancé. Ce qui n'est pas le cas pour l'arabe marocain, qui est parlé par plus de 70% des marocains (voir le tableau 1). Celle-ci demeure en une position inférieure quoique les variations linguistiques de ses parlers sont très réduites par rapport à l'amazigh qui est éclaté en plusieurs formes linguistiques, entre lesquelles, il y a un très grand clivage.

Tableau 03 : population arabophone et amazighophone (Boukous, 1995 :12)

Langues parlées	Amazigh	Arabe marocain	Total
Urbain	21	79	100
Rural	34	66	100
Ensemble	28	72	100

Les partisans de l'arabe marocain mènent, cependant, un combat acharné pour concourir à la promotion de cette langue en matière de standardisation-codification. Cette bataille s'est traduit concrètement par son adaptation dans des traductions d'ouvrages notoires. Mais, Ces tentatives ont engendré une polémique atroce sur la graphie à adopter dans l'écriture de l'arabe marocain. Les points de vue sont tirillés entre la graphie arabe et la graphie latine.

Le débat se penche aussi sur l'enseignement en arabe marocain. à cet effet, est tenu à Casablanca un colloque international intitulé *le chemin de la réussite* pendant deux jours le 4 et 5 octobre 2013. La rencontre a débouché sur plusieurs recommandations. Nous présentons dans ce qui suit quelques une telles qu'elles ont été reprises par Chatar-Moumni dans son article *vers une standardisation de l'arabe marocain ?*

“Codifier l'arabe marocain en veillant à établir des passerelles avec l'arabe classique” pour créer, à terme, “une convergence entre arabe écrit et arabe parlé”. Il “ne s'agit pas d'aller vers la darija pure et dure, mais vers une langue arabe simplifiée ouverte sur le dialectal, et ce, dans l'intérêt de l'apprenant”. L'intérêt étant de “faire des langues maternelles, dès le préscolaire puis dans les premières années du primaire, la langue d'enseignement pour l'acquisition des connaissances fondamentales.” (Chatar-Moumni :76)

D'aucuns ont mal pris ces recommandations sous prétexte qu'elles visent à attaquer l'arabe classique, langue de la religion.

5- l'intégration des emprunts

5.1. l'intégration phonétique

Théoriquement, lorsqu'une langue emprunte à une autre langue, c'est au niveau de la morphosyntaxe, de la prononciation et parfois de la sémantique qu'elle fait ses adaptations, « ...*Mais le second critère de l'emprunt, le critère phonétique, est incontestablement le plus décisif et le plus significatif aux yeux du linguiste. Dans bien des cas, il permet de rectifier le témoignage d'un auteur ou de préciser l'histoire embrouillée d'un mot.*» (Deroy,1953 :39). L'adaptation phonétique peut être défini comme l'ensemble des opérations qui consistent à substituer des phonèmes qui n'existent pas dans la langue réceptrice par des phonèmes proches de celle-ci que les locuteurs natifs ont l'habitude d'utiliser.

Cette opération est définie par DUBOIS comme suit : « *L'assimilation des phonèmes de la langue B aux phonèmes les plus proches de la langue A* » (J. Dubois, 1980 : 189). Par exemple, l'emprunt mutuel français est

transformé dans la langue marocaine en /mitijel/ en raison de l'absence de l'élément phonique u dans le système phonétique marocain. Dans ce cas, le locuteur remplace automatiquement cette voyelle par la plus proche.

Selon DEROY, l'adaptation phonologique peut être effectuée de quatre manières différentes : «*Il y a quatre façons d'adapter la prononciation d'un mot étranger : négliger les phénomènes inconnus ou imprononçables, les substituer par des phonèmes usuels, introduire des phonèmes nouveaux pour donner au mot un air familier, déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse.*» (L. Deroy, 1956 :18). Le critère phonétique est le critère le plus déterminant et le plus significatif (en plus des autres critères : morphologique, historique, sémantique...) à partir duquel les linguistes peuvent retracer l'itinéraire des emprunts linguistiques, c'est-à-dire trouver le chemin adopté par ces mots depuis qu'ils ont été générés par la langue d'origine.

Parfois, les mots empruntés conservent leur forme graphique originale, seule la prononciation change, comme dans le cas du mot *stop*, l'orthographe de ce mot ne change pas, mais sa transcription phonétique fait apparaître le phonème [b] au lieu de [p] car il a un son étranger au système phonologique de l'arabe marocain. De plus, on ne peut pas parler d'un emprunt sans modifications phonétique, à ce sujet NASSER écrit:

Phonétiquement, écrivait, E. PICHON [...] un vocable n'est à considérer comme emprunté, c'est-à-dire ayant commencé à faire partie de l'idiome emprunteur, que quand ses phonèmes ont été réduits au système phonologique de cet idiome. Quand un voyageur ou un savant parlant de choses étrangères, un snob de choses de France, emploient un terme étranger

en lui laissant sa phonétique propre, il y a là une sorte de citation (Nasser, 1966 : 28)

Il ressort de ce qui précède que le critère phonologique est déterminant quant à l'adaptation des emprunts. Néanmoins, l'intégration phonétique ne se produit pas toujours de la même manière, elle change selon que l'emprunt est intégré savamment ou populairement dans la langue emprunteuse.

Par intégration scientifique, nous entendons l'introduction de mots étrangers par des écrivains ou des intellectuels, ces mots ne font généralement pas partie du lexique habituel de la communauté linguistique. Cette caractéristique donne à l'auteur la liberté d'adapter le mot comme il ou elle le souhaite (modifier peu ou beaucoup ou laisser le mot intact) (Nasser, 1966).

On ne saurait en dire autant de l'intégration par des canaux populaires. En fait, l'adaptation phonétique est dans ce cas obligatoire, c'est-à-dire que le locuteur monolingue est obligé de remplacer les phonèmes qui n'existent pas dans sa langue maternelle par ceux qu'il connaît ou qu'il considère comme les plus proches de celle-ci. Ainsi, les phonèmes qui lui sont étrangers sont simplement éliminés de sa langue.

5.2. L'intégration morphosyntaxique

Ce type d'intégration affecte la composante grammaticale de la langue. C'est l'application des règles morphosyntaxiques de la langue d'accueil aux emprunts. Ainsi, les locuteurs de la langue emprunteuse attribuent de manière spontanée aux mots étrangers les règles de leur langue pour la simple raison qu'ils ne connaissent pas les règles grammaticales de la langue source, ils empruntent le mot sans savoir comment le conjuguer, le pluraliser, le dériver etc. Ainsi, le pluriel du mot "moto" dans sa langue d'origine est "motos". En revanche, le pluriel du même mot en arabe

marocain est /mutura:t/. Le pluriel de cette lexie n'a donc pas été soumis à la règle grammaticale française, c'est-à-dire l'ajout du morphème s, mais il a obéi à la règle grammaticale arabe marocaine, soit l'ajout du pluriel flexionnel /a:t/.

Il convient de noter que le degré d'adaptation morphosyntaxique des emprunts dépend de la catégorie grammaticale à laquelle appartient le lexique emprunté ; les verbes, par exemple, doivent nécessairement s'adapter au système d'inflexion de la langue réceptrice (Anastassiadis-Syméonidis, 2005 : 112), alors que d'autres formes grammaticales telles que les noms ou les adjectifs ne s'adaptent que facultativement au système de la langue réceptrice.

Quant à l'utilisation des emprunts par les locuteurs de la langue emprunteuse, elle existe deux possibilités soit ils sont utilisés par des bilingues comme des mots étrangers puisqu'ils connaissent bien la langue prêteuse, soit ils sont utilisés par des monolingues en tant que nouveaux mots.

6. Adaptation des adjectifs qualificatifs

L'arabe marocain est parsemé de plusieurs adjectifs empruntés au français, ils sont de deux types les simples et les composés. La forme simple n'est pas la forme prépondérante, elle comporte un nombre limité d'adjectifs.

6.1- Les adjectifs qualificatifs simples

Il existe deux formes d'adjectifs dans cette catégorie. Les adjectifs à flexion défectueuse et ceux à flexion normale.

6.1.1- Les adjectifs à flexion défectueuse:

Ce sont des adjectifs qui n'obéissent pas à la règle générale de flexion, ils sont soit invariables, c'est-à-dire qu'ils ne portent aucune marque de genre ou de nombre, soit déclinables mais de façon irrégulière.

Ci-dessous les principaux adjectifs appartenant à cette catégorie :

- Maro « marron »
- be:ʒ « beige »

- gri « gris »
- foklaṭi « couleur du chocolat »
- roz « rose »
- kaki « kaki »
- gruna « grenat »
- piṣṭaš « couleur pistache »

Il ne s'agit pas seulement d'adjectifs de couleur, d'autres mots comme *ferja*, par exemple, figurent également dans cette catégorie. Ces mots gardent la même forme quel que soit le type ou le nombre de mots qu'ils qualifient.

Exemples:

Masc sing	Masc pl
- <i>šri:t triku gri</i> J'ai acheté-tricot gris J'ai acheté u tricot gris	- <i>šrina trikuwa:t gri</i> Nous avons acheté- tricots gris Nous avons acheté- tricots gris
Fém sing	Fém pl
<i>šri:t qami:ža gri</i> J'ai acheté-chemise grise(T.lit) J'ai acheté une chemise grise(T.Fr)	<i>šri:na qami:ža :t gri</i> Nous avons acheté - chemises grisest(Tr.Li) - Nous avons acheté des chemises grises (Tr.Fr)

Ces exemples nous confirment que cette catégorie d'adjectifs reste invariable en genre et en nombre. Il paraît qu'il y ait une difficulté d'adaptation de cette catégorie des emprunts. C'est ce qui explique d'ailleurs le nombre réduit des emprunts d'adjectifs en général.

6.1.2- Les adjectifs à flexion normale

Ce sont des adjectifs qui changent systématiquement de genre et de nombre, c'est-à-dire que leur déclinaison suit les règles de la langue d'accueil. Ils peuvent être divisés en deux groupes :

- Les adjectifs à syllabes fermées
- Adjectifs à syllabes ouvertes

a) Les adjectifs à syllabe fermée

Ce sont les adjectifs qui reçoivent les marques du genre et du nombre sans modifier la structure interne du mot.

	<i>Singulier</i>	<i>pluriel</i>
Masculin	→ fənja:n	fənjani:n
féminin	→ fənja:na	fənja:na:t

Comme le montre l'exemple ci-dessus, l'adjectif *fənjɑ:n* a conservé sa forme de base, l'accord ne l'a en rien affecté.

b) Les adjectifs à syllabe ouverte

La flexion des adjectifs de cet acabit nécessite une modification formelle, à savoir l'ajout de la semi-consonne [j] après la voyelle finale.

	<i>Singulier</i>	<i>pluriel</i>
Masculin	→ digurdi	digurdijji:n
Féminin	→ digurdijja	digurdijja:t

Il convient de noter que cette forme d'adjectifs (forme simple) n'est pas productive, car ce type d'emprunt se retrouve rarement en arabe marocain. Mais la forme composée est relativement plus riche, c'est le type d'adjectifs que nous allons traiter dans les lignes qui suivent.

6.2- Les adjectifs qualificatifs composés

Ce sont des adjectifs obtenus par l'association de suffixes marocains au radical français ; ce sont des adjectifs verbaux formés par l'ajout de suffixes du participe passé marocain aux verbes empruntés au français.

Exemples :

- M-blace « placé »
- M-bombi « bombé »
- M-bronze « bronzé »

La formation de ces adjectifs à partir d'emprunts français se fait en ajoutant le suffixe arabe marocain *m* à l'initiale des radicaux français. Ces adjectifs, tout comme les noms, intègrent également les marques du genre et des nombres de l'arabe marocain. Mais pas tous de la même manière, ils sont divisés en deux groupes :

- Les adjectifs à syllabe fermée
- Les adjectifs à syllabe ouverte

a) Les adjectifs à syllabe fermée

Comme nous l'avons vu pour les adjectifs simples, ce type d'adjectif subit le même sort, c'est-à-dire que l'ajout de marques de genre et

de nombre n'affecte pas la forme de base (non marquée) de l'adjectif.

	<i>Singulier</i>	<i>pluriel</i>
Masculin	→ mgarft	mgarfti:n
Féminin	→ mgarfta	mgarfta:t

Comme le montre l'exemple ci-dessus, l'adjectif verbal conserve sa forme de base tout en recevant les terminaisons du genre et du nombre. Tous les adjectifs de cette catégorie sont déclinés de la même manière.

b) Les adjectifs à syllabe ouverte

ce sont les adjectifs verbaux qui se terminent par une voyelle, ce groupe d'adjectifs subit une légère modification en fonction du genre et du nombre, Il s'agit du remplacement de la voyelle finale par la semi-consonne [j].

	<i>singulier</i>	<i>pluriel</i>
masculin	→ m-buši	m-bušji:n
féminin	→ m-bušja	m-bušja:t

7. Adaptation des adjectifs possessifs

L'arabe marocain, comme toutes les langues sémitiques, se distingue par la particularité d'exprimer plusieurs concepts à l'aide d'une seule forme agglutinée.

7.1- La suffixation des pronoms possessifs

Les possessifs ont la même forme que les pronoms personnels conjoints, mais ils sont suffixés à un nom.

	Singulier	Pluriel
1 ^{ère} p.m/f	- i/ya ¹ « ma,mon »	- na « notre,nos »
2 ^{ème} p.m/f	- k « ta,ton »	- kum « votre, vos »
3 ^{ème} p.m	- u « son,son »	- hum « leur, leurs »
3 ^{ème} p.f	- ha « sa,son »	- hum « leur, leurs »

Les marques des adjectifs possessifs de l'arabe marocain ont intégrées les noms empruntés au français.

Les exemples ci-dessous confirment cette intégration.

Masc sing(+ adj. poss)	Masc. Pl. (+adj. Poss.)
purṭabl-I « mon portable »	purṭablat-I « mes portables »
purṭabl-k « ton portable »	purṭablat-k « tes portables »
purṭabl-u « son portable »	purṭablat-u « ses portables »
purṭabl-ha « son portable »	purṭablat-ha « ses portables »
purṭabl-na « notre portable »	purṭablat-na « nos portables »
purṭabl-kum « votre portable »	purṭablat-kum « vos portables »
purṭabl-hum « leur portable »	purṭablat-hum « leurs portables »

Fém sing(+ adj. poss)	fém. Pl. (+adj. Poss.)
blas-t ² -I « ma place »	blajs-i « mes places »
blas-t-k « ta place »	blajs-k « vos places »
blas-t-u « sa place »	blajs-u « ses places »
blas-t-ha « sa place »	blajs-ha « ses places »
blas-t-na « notre place »	blajs-na « nos places »
blas-t-kum « votre place »	blajs-kum « vos places »
blas-t-hum « leur place »	blajs-hum « leurs places »

Il faut noter que certains emprunts prennent à la troisième personne du singulier la terminaison **h** au lieu de **u**, ce cas est remarqué surtout dans les noms masculins se terminant par une voyelle tels que :

Stilu → stilu-h
tiju → tiju-h

7.2- Constructions analytiques pour exprimer la possession

Il existe des unités lexicales qui n'admettent pas les suffixes de possessions dans leurs terminaisons pour des raisons de longueur ou de manque d'harmonisation euphonique causé par le suffixe. L'expression de la possession de tels mots est réalisée par l'utilisation d'une construction syntaxique dans laquelle les pronoms attachés sont placés après les noms au moyen de la préposition *dja:l*.

Exemples :

- Triku neş kum djal-i
Tricot- demi- manche- de moi (*Tr.Lit*)
mon tricot demi manches (*Tr.Fr*)

- Triku neş kum djal-k
Tricot-demi-manche-de toi
ton tricot demi manches

- Triku neş kum djal-u
Tricot-demi-manche-de lui
son tricot **demi** manches

- Triku neş kum djal-ha
Tricot- demi-manche- de elle
son tricot demi manches

- Triku neş kum djal-na
Tricot-demi-manche-de nous
notre tricot demi manches

- Triku neş kum djal-kum
Tricot-demi-manche-de vous
votre tricot demi manches

- Triku neş kum djal-hum
Tricot-demi-manche-de eux
leur tricot demi manches

8 – Conclusion

En arabe marocain il y a beaucoup d'emprunts d'adjectifs qualificatifs. Ces derniers se subdivisent en deux groupes :les adjectifs simples et composés.

En termes d'intégration, les adjectifs simples, qui représentent une minorité par rapport leurs homologues composés, s'intègrent en arabe marocain de deux manières :les adjectifs à flexion défectueuse restent invariables, ils gardent la forme d'origine sans aucune modification ; les adjectifs à flexion normale obéissent aux règles de déclinaison de l'arabe marocain.

En ce qui concerne les adjectifs composés, notamment, les adjectifs verbaux obtenus en ajoutant les suffixes du participe passé marocain aux radicaux des verbes empruntés au français, intègrent les marques du genre et nombre de l'arabe marocain.

En plus des adjectifs qualificatifs, nous avons examiné l'intégration des adjectifs possessifs, l'étude a démontré à l'aide des

exemples tirés du corpus que les marques des adjectifs possessifs de l'arabe marocain ont bel et bien intégrées la majorité des noms empruntés au français, cependant, il y a des cas d'adjectifs qui n'ont pas admis les suffixes des adjectifs possessifs. Pour exprimer la possession de ces mots, le locuteur marocain ajoute la préposition *djal*

références

- Ahmed, B. (1995). *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques*, Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines, Rabat.
- Anna, N.S. (2005). L'attribution du genre aux emprunts du grec moderne au français et à l'anglo-américain, in T. Arnavielle (éd.), *Langues : Histoire et usages dans l'aire méditerranéenne*, Paris : L'Harmattan, 111-122.
- Bernard, Q.(1971). Banque de mots. In « *Les néologismes* » J.F Sablayrolles, Collection Que sais-je ? Paris : Presses universitaires de France
- Charles, F. (1959). Diglossia. *word 15* , 325-340.
- DEROY L. (1956). *L'emprunt linguistique*, Société d'Editions « les belles lettres ». Paris.
- Einer, H.(1950). The Analysis of Linguistic Borrowing. *language*, Vol. 26, No. 2, 210-231
- Fathi, N. (1966). *Emprunts lexicologiques : du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du XIXe s*,Thèse. univ. Lettres. Paris.
- Jean H. (1974). Vers une typologie de l'emprunt linguistique . *Cahiers de lexicologie*, 25(2), 46-70.
- jean, D. et al. 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Librairie Larousse. Paris. 516 pages
- Jean, R.D.(1973). La Sémiotique de l'emprunt lexical. *TraLiLi XI, 1*, 109-123.
- Mohammed, H. (2000). les parlers arabes du maroc : contact et effet à salé. *dans cahiers de linguistique et de littérature*, faculté des LSH, Sais Fès.
- Nizha, C. (2015). Vers une standardisation de l'arabe marocain?. *Echo des études romanes*, Institut de langues et littératures romanes de la Faculté des Lettres de l'Université de Bohème du Sud, halshs-01739218